



## PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 16 juin 2023

#### **PRÉSENCE DE SUBSTANCES PERFLUORÉES (PFAS) AU SUD DE LYON : RÉUNION DU COMITÉ DES ÉLUS DU 16 JUIN 2023**

Ce vendredi 16 juin 2023 s'est tenu le 7<sup>e</sup> comité de suivi avec les élus des territoires, qui a réuni plus de 50 participants (en particulier de la Métropole de Lyon et des communes concernées) pour leur présenter les résultats des investigations et les mesures prises par l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) dans le cadre la coordination interministérielle assurée par la Préfecture.

#### **Atteinte des premiers objectifs de réduction des rejets de PFAS par Arkema et poursuite de la surveillance des rejets dans l'environnement**

Depuis plus d'un an, une surveillance quotidienne des rejets dans l'eau des industriels Arkema et Daikin est menée sous l'égide des services de l'Etat. Les derniers résultats reçus et expertisés par l'inspection des installations classées confirment que les rejets de Daikin demeurent faibles et maîtrisés et que les rejets produits par Arkema ont fortement baissé à la suite de la mise en service, en novembre 2022, d'une station de traitement des PFAS dans les rejets aqueux. La trajectoire de réduction des rejets de PFAS prescrite par l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2022 est respectée (rejets de 24 kg en avril 2023).

Une surveillance des rejets dans l'air canalisé a également été initiée, avec à ce jour deux campagnes de mesures sur ceux produits par Arkema et sur Daikin. Les émissions mesurées sont en corrélation avec les deux PFAS utilisés (présence de 6:2 FTS et PFHxA) ; les analyses sont en cours de consolidation. D'autres campagnes seront réalisées, chaque semestre sur les deux prochaines années, ainsi qu'une étude de dispersion.

## **Deux nouveaux arrêtés préfectoraux pour renforcer la surveillance de l'environnement**

Deux arrêtés préfectoraux complémentaires, préparés depuis plusieurs semaines par l'inspection, vont renforcer la surveillance de l'environnement autour de la plateforme industrielle. La préfète du Rhône a signé celui concernant Arkema le 14 juin 2023 et celui concernant Daikin est en voie de finalisation. Ils permettront en particulier de consolider le programme de surveillance environnementale et d'élargir les matrices étudiées (sols, potagers, air ambiant...). Ils prévoient aussi d'approfondir les investigations sur les points ressortis en 2022 (sols des poulaillers, cours d'écoles, terrains de sport...). En parallèle, la DREAL réalisera de nouveaux contrôles inopinés des industriels ces prochains mois.

## **Poursuite du plan de prélèvement sur les œufs, les fruits et légumes, ainsi que la viande**

A l'issue des deux campagnes d'analyses menées par la DRAAF, 56 prélèvements sur 13 communes et 9 types de légumes ont été réalisés. 84 % des résultats sont en dessous des valeurs indicatives. Seuls 9 résultats sont légèrement au-dessus ( de 0,013 à 0,015 µg/kg pour une valeur indicative de 0,010 µg/kg). Ces dépassements concernent des légumes feuilles (blettes, épinards, mâches, salades). De nouvelles investigations seront menées pour circonscrire l'origine et l'étendue de cette pollution.

Les opérations de prélèvement des œufs mises en œuvre avec les mairies concernées sont toujours en cours. Les résultats seront communiqués dès réception de la part des laboratoires. Pour mémoire, les prélèvements des œufs des 4 élevages professionnels sont tous conformes comme les prélèvements réalisés pour un élevage de bovins à Saint-Genis-Laval.

Suite aux résultats des analyses des sédiments, la recommandation de ne pas consommer de poissons est étendue au lac Combe Gibert.

Les données sur les denrées alimentaires seront fournies à l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) et à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour alimenter l'élaboration au niveau national de recommandations en complément du plan exploratoire pluriannuel (2022-2025) de la contamination des denrées alimentaires par les PFAS lancé par le ministère de l'agriculture en application de la recommandation UE 2022/1431 du 24 août 2022 relative à la surveillance des PFAS dans les denrées alimentaires.

## **Présentation par l'État de nouvelles perspectives d'étude de l'imprégnation auprès de la population générale et locale**

L'ANSES fournira par ailleurs, d'ici à la fin de l'année 2023, un état des lieux des valeurs de référence existantes pour les PFAS dans les eaux de boisson.

Depuis le début des années 2000, Santé publique France pilote le programme national de biosurveillance. Ce programme permet d'établir des valeurs d'imprégnation de référence en population générale. Dès l'étude Esteban (2014-2016), Santé publique France a caractérisé l'exposition de la population à certaines substances de la famille des PFAS.

L'enquête Albane, qui prend la suite d'Esteban, actualisera sur l'ensemble du territoire national ces valeurs de référence. Elle sera copilotée par Santé publique France et l'ANSES. La phase pilote de cette étude nationale commencera en 2024 et le terrain du premier cycle de 2025 à 2026 pour des résultats à partir de 2028 sur le volet biosurveillance. Cette étude, qui pourra faire des focus régionaux dans le futur, pourra être utile pour les acteurs menant des études de biosurveillance locales comme par exemple celle portée par la Métropole de Lyon et l'Institut éco-citoyen de Fos sur Mer.

D'ores et déjà, Santé publique France apportera son expertise auprès de la Métropole de Lyon et l'Institut éco-citoyen de Fos sur Mer afin d'échanger sur la méthodologie retenue localement et ainsi garantir la compatibilité technique des résultats obtenus avec les valeurs d'imprégnations mesurées auprès de la population générale.

Sans attendre les résultats des études d'imprégnation, les services de l'État poursuivront leur travail de caractérisation des sources de pollution, de leurs dispersions et de leur présence dans l'environnement à proximité des zones où les populations sont exposées.

Les services de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes ont renforcé depuis près d'un an leur mobilisation pour contrôler et faire diminuer la présence de PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées) au Sud de Lyon, selon plusieurs principes :

- comprendre pour agir avec des données précises ;
- mettre à disposition des élus et du public les résultats en toute transparence ;
- appliquer avec proportionnalité le principe de précaution bien que les connaissances soient encore partielles sur ces polluants émergents.

La mobilisation des services de l'État dans le suivi et la gestion de cette pollution est totale. Les services du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et ceux du ministère de la Santé et de la Prévention se sont également engagés dans un travail sur les pollutions liées aux PFAS pour préciser l'état des lieux, mieux les comprendre et les combattre.

L'ensemble des travaux des services de l'État sont mis en ligne au fil de l'eau sur internet :

- [site de la préfecture du Rhône](#)
- [site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [site de la DREAL](#)

